



STADT NIDAU



Stadt Biel
Ville de Bienne

**STADTKANZLEI
der Stadt Nidau**

Schulgasse 2
2560 Nidau

T: 032 332 94 21
F: 032 332 94 69
info@nidau.ch
www.nidau.ch

**PRÄSIDIARDIREKTION / MAIRIE
der Stadt Biel / de Bienne**

Mühlebrücke / Pont-du-Moulin 5
2501 Biel/Bienne

T: 032 326 11 01
F: 032 326 11 90
info.mai@biel-bienne.ch
www.biel-bienne.ch

Communiqué de presse du 25 novembre 2016

Planification d'accompagnement urbanistique de la branche Ouest de l'A5: procédure d'information et de participation

Les conseils municipaux de Bienne et de Nidau ont adopté la planification d'accompagnement urbanistique de la branche Ouest de l'A5. La documentation y afférente sera présentée, expliquée et soumise à une procédure d'information et de participation de la population début janvier 2017.

Planification d'accompagnement urbanistique

Sur mandat de la Confédération, le Canton de Berne construit le contournement autoroutier de Bienne, afin de combler l'une des dernières lacunes du réseau de routes nationales. Le tracé de la branche Ouest de l'A5 touche un secteur densément construit sur les territoires communaux de Bienne et Nidau. Dans ce contexte, les autorités communales respectives ont élaboré une planification d'accompagnement urbanistique, dont le but est d'harmoniser au mieux le développement urbain avec l'autoroute en construction ainsi que de permettre à terme une valorisation des quartiers concernés. Pour cela, elles ont développé un concept urbanistique qui définit une vision à long terme (50 ans et plus) pour Bienne et Nidau et harmonise entre eux les besoins des différents quartiers concernés. En s'appuyant sur cette vision, le concept urbanistique propose d'adapter les infrastructures publiques ainsi que la réglementation fondamentale en matière de construction, afin de concilier au mieux les besoins sociaux, écologiques et économiques de Bienne et Nidau.

Processus d'élaboration

La planification d'accompagnement urbanistique repose sur le tracé de la branche Ouest arrêté par le Conseil fédéral en 2014 (projet général) et a été élaborée en coordination avec la planification détaillée cantonale en cours (projet définitif).

Elle a été élaborée sur plusieurs années sous la responsabilité des autorités biennoises et nidowiennes soutenues par des experts externes ainsi qu'en accord avec le Canton de Berne en charge de la construction de l'autoroute de contournement. Les résultats actuels de la planification d'accompagnement ont été adoptés par les conseils municipaux de Bienne et Nidau. La prochaine étape va consister à les présenter au grand public, qui aura ainsi l'occasion de s'exprimer et de prendre position sur le concept élaboré.

Procédure d'information et de participation de la population

La vaste documentation est en cours de traitement en vue de sa présentation à la population de Bienne et Nidau, dans le cadre de la procédure d'information et de participation, qui aura lieu du 11 janvier au 10 février 2017 sous forme d'une exposition ainsi que de diverses séances d'information pour les personnes intéressées et des organisations concernées. Tant les documents détaillés que ceux retravaillés en vue d'une meilleure compréhension seront mis à disposition de tout un chacun.

Le début de l'exposition marquera aussi le lancement de la procédure d'information et de participation de la population relative à la planification d'accompagnement urbanistique. Dans ce cadre, la population aura la possibilité de prendre position durant deux mois sur cette planification: la procédure formelle d'information et de participation de la population durera un mois (11.01. – 10.02.2017). En plus, les deux villes concernées de Bienne et Nidau octroient à leur population un délai prolongé d'un mois (jusqu'au 10 mars 2017) pour pouvoir élaborer des prises de position étayées qui seront ensuite évaluées et, selon le cas, intégrées dans la suite des travaux de planification.

Procédure cantonale de dépôt public

Le projet de construction cantonal de la branche Ouest de l'A5 (projet définitif) sera probablement mis en dépôt public au printemps 2017. Cela donnera l'occasion aux personnes directement concernées, ainsi qu'aux autorités biennoises et nidowiennes, de faire opposition à certains aspects du projet de construction. À ce jour, le Canton de Berne n'a pas encore communiqué de date précise pour le début de la procédure de dépôt public.

Note aux médias:

Une conférence de presse sur la procédure d'information et de participation de la population aura lieu le mardi 10 janvier 2017 à 9h30, rue du Général-Dufour 17, Bienne. Une invitation officielle suivra.

Pour tout renseignement complémentaire:

Florence Schmoll,
Responsable du Département de l'urbanisme de la Ville de Bienne
T: 032 326 16 21 (dès 14h00)

Stephan Ochsenbein,
Chancelier municipal de Nidau
T: 032 332 94 19

Dates essentielles de la procédure d'information et de participation de la population:

Début et fin de la procédure d'information et de participation de la population:

Début formel:	Mercredi 11 janvier 2017
Fin formelle:	Vendredi 10 février 2017
Délai prolongé de remise des avis:	Vendredi 10 mars 2017

Exposition publique, rue du Général-Dufour 17, Bienne (ancienne librairie Lüthy):

Du mercredi 11 janvier au vendredi 10 février 2017
Du lundi au vendredi de 16h00 à 19h00
Samedis 14, 21 et 28 janvier ainsi que 4 février 2017 de 10h30 à 14h00

Séances d'information à l'attention du grand public:

Samedi 14 janvier 2017, 11h00, rue du Général-Dufour 17, Bienne
Mercredi 25 janvier 2017, 18h30, rue du Général-Dufour 17, Bienne